République Française Département de l'Hérault Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de Montferrier sur Lez.

<u>Séance du 30 juin 2021</u>

## **DELIBERATION N° 2021 - 26**

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace Culturel le Devézou, en séance ordinaire, le **30 juin 2021** à 19h00, sous la présidence de Madame Brigitte DEVOISSELLE, Maire.

Date de Convocation et d'affichage : 24 juin 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 27

<u>Présents</u>: Madame Brigitte **DEVOISSELLE**, Mesdames Marie-Hélène **CABAS**, Amélie **GIORGETTI**, Béatrice **ROUCAYROL**, Edda **LAGRIFFOL**, Sophie **RIVENQ GARRIGUE**, Véronique **JEANNIN**, Marilyne **SERRES**, Sabine **TOURROLIER**, Michèle **TOMAS**, Myriam **GELSOMINO**, Céline **GOLLAIN**, Messieurs Bernard **CAPO**, Steve **CHRETIEN**, Jean-Pierre **DEPONDT**, Alain **JAMME**, Bruno **BARASCUD**, Bruno **BAYLE**, Christian **CRESPY**, Frédéric **GUEYDAN**, Christian **RAYMOND**, Michel **BOURELLY**, Jean-Paul **BORD** 

## Représentés :

- Madame Valérie GOMBERT a donné un pouvoir à Madame Amélie GIORGETTI ;
- Monsieur Michel BOYER a donné un pouvoir à Monsieur Steve CHRETIEN ;
- Monsieur Olivier MASSON a donné un pouvoir à Monsieur Frédéric GUEYDAN
- Monsieur Jean-Marie PROSPERI a donné un pouvoir à Monsieur Michel BOURELLY;

Monsieur Bruno BAYLE est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Date de publication : 6 juillet 2021

Date d'envoi à la Préfecture : 8 juillet 2021

## 6 - Tarifs Restauration Scolaire

Madame le Maire propose au conseil municipal de voter les nouveaux tarifs pour le restaurant scolaire et le centre de loisirs à compter du <u>1<sup>er</sup> septembre 2021.</u>

Les tarifs mentionnés en vigueur sont les suivants :

1e tranche : 2,35 euros - Famille au QF ≤ 7000 euros

2e tranche : 3,20 euros- Familles au QF > 7000 euros et ≤ 13 500 euros

3e tranche: 4,25 euros- Familles au QF > 13500 euros

## Les tarifs proposés sont les suivants :

1ère tranche : quotient familial inférieur ou égal à 7000 euros annuel à 2,45 euros

2<sup>ème</sup> tranche : quotient familial compris entre 7000 euros et 13500 euros annuel à 3,40 euros

3<sup>ème</sup> tranche : quotient familial au-delà de 13 500 euros annuel à 4,65 euros

Une pénalité de retard de 1.50 € sera applicable pour réservation tardive du repas à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022. De septembre 2021 à fin décembre 2021, une sensibilisation sera menée sur ce point.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré adopte cette proposition 22 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (Mr BORD et Mme GOLLAIN) et 3 CONTRE (Mme GELSOMINO, Mrs BOURELLY et PROSPERI).

Pour extrait certifié conforme Le 5 Juillet 2021 Brigitte DEVOISSELLE Maire de la Commune de Montfe